

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROCEDURE ADAPTEE

« SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE TRANSPARISATION »

MARCHE 2018FRR04

Paris, le 25 octobre 2018

Le FRR a lancé le 19 octobre 2018 une procédure adaptée visant à sélectionner un (1) prestataire de transparisation.

Le FRR souhaiterait sélectionner un prestataire spécialisé dans la mise en transparence des fonds dont le rôle consisterait notamment à collecter les positions des fonds sur la base d'un format de place (AMPERE), contrôler la qualité des données en les enrichissant le cas échéant pour au final consolider et homogénéiser les positions afin que le FRR puisse mesurer son exposition par émetteurs / contreparties, par zone géographique, par devises étrangères, par notations et types d'instruments, selon les critères réglementaires ou prudentiels internes. Le prestataire sélectionné aura pour but la production d'un reporting des détentions indirectes du FRR.

Le marché est passé selon une procédure adaptée et permettra de négocier les éléments de l'offre remise avec les candidats.

Enfin, le marché sera conclu pour une durée de trois (3) ans.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 02

